

## EPREUVE ECRITE DE FRANÇAIS A

Durée : 4 heures

L'épreuve écrite de Français A est une dissertation fondée sur le programme de Français et de Philosophie des classes préparatoires scientifiques comprenant deux thèmes : Le Mal et la Justice reposant sur les œuvres suivantes :

- Eschyle, Les Choéphores – Les Euménides
- Pascal, Pensées sur la justice. Trois Discours sur la condition des Grands
- Steinbeck, Les Raisins de la colère

Le sujet proposé au concours 2012 portait sur le thème de La Justice (tout en permettant d'assez nombreuses références pertinentes aux trois œuvres illustrant le Mal) :

*"Voilà, Rhédi, ce qui m'a fait penser que la Justice est éternelle et ne dépend point des conventions humaines, et, quand, elle en dépendrait, ce serait une vérité terrible qu'il faudrait se dérober à soi-même".*

Quelles réflexions vous inspirent ces propos du persan Usbek à son ami Rhédi dans Les lettres persanes de Montesquieu (1721) ?

Vous vous appuyerez sur les œuvres au programme et vos lectures personnelles liées au thème.

Un tel sujet, très abordable, n'était pas de nature à déconcerter des candidats ayant sérieusement étudié le programme et aurait dû être traité sans difficultés majeures : l'œuvre de Montesquieu est largement étudiée en lycée, la problématique des fondements de la Justice a nécessairement été abordée dans les classes préparatoires et l'extrait des Lettes persanes s'inscrit parmi les textes de référence cités par les professeurs comme par les multiples éditions consacrées au thème de cette année. On pouvait même, si ce n'est craindre que ce sujet se révèle insuffisamment discriminant, du moins s'attendre à une réussite d'ensemble beaucoup plus marquée que les années précédentes. Il n'en a rien été pour les raisons que le présent rapport s'attachera à expliciter en répétant, hélas, constats, mises en garde et préconisations contenus dans les rapports précédents !

### COMMENTAIRE GENERAL SUR L'EPREUVE

La moyenne d'ensemble s'établit cette année à 9,07 (avec un écart type de 3,52) alors qu'en 2011, la moyenne était de 9,35 (avec un écart type de 3,46). Cette baisse sensible s'explique par une dégradation accrue de l'expression, une hétérogénéité croissante des résultats selon les centres de préparation et une plus grande rareté des très bonnes copies (l'éventail des notes va de 01 à 19 mais les notes supérieures à 14 sont en nombre plus restreint que les années précédentes).

**1 - Une dégradation préoccupante** chez de nombreux candidats de la correction de l'expression. Le nombre de copies pénalisées pour fautes d'orthographe atteint plus d'une copie sur deux dans certains lots et les pénalités de deux points (pour 20 fautes non répétitives) deviennent presque aussi nombreuses que les pénalités d'un point (pour 10 fautes non répétitives). Manifestement, ces candidats ne relisent pas leur copie : un même nom propre est parfois orthographié de 4 manières différentes au fil de la copie et les fautes d'accord les plus grossières abondent ! Autre phénomène significatif : des candidats utilisent largement l'effaceur blanc mais omettent de réécrire la

correction envisagée et laissent un pâté et une ellipse parfois fort gênante... L'absence totale d'attention portée à la correction de la forme se marque aussi par les mots oubliés, la disparition des accents, une ponctuation minimale et incohérente. Les fautes de syntaxe se multiplient et les constructions sont parfois si incorrectes qu'il faut décrypter le sens de phrases au premier abord illisibles ou absurdes. Le vocabulaire est trop souvent approximatif, rendant la pensée floue et difficilement saisissable.

**2 - Une confusion persistante entre dissertation et récitation** : Si le nombre de copies occultant complètement le sujet proposé est, fort heureusement, en très nette diminution, il reste que bon nombre de candidats n'en font qu'une analyse trop rapide et approximative et cherchent non à construire une réflexion personnelle mais à se raccrocher à un sujet vu en cours. Plusieurs séries de copies exposent longuement et scolairement la pensée d'auteurs vraisemblablement étudiés en classe comme Platon, Aristote, Rousseau, Rawls... au détriment des textes au programme et en s'éloignant du sujet proposé. L'épreuve de dissertation est ainsi dénaturée et devient plus un exercice scolastique de reproduction et de mémorisation que de réflexion : en témoignent les nombreuses copies pas mauvaises au demeurant mais qui se ressemblent comme deux gouttes d'eau, enchaînant arguments, références et citations identiques. Trop rares sont les candidats qui introduisent des éléments de lecture personnelle et critique : soulignons que leurs copies sont très fortement valorisées par les correcteurs !

**3 - Des différences de niveau qui s'accroissent selon les lots de copies** : Les moyennes entre les lots de copies diffèrent encore plus que les années précédentes et vont de 07 à 12 ; des séries entières présentant les mêmes défauts, les mêmes citations, la même qualité d'expression. Certes, toutes les classes préparatoires ne peuvent avoir la même sélectivité de recrutement mais les règles à respecter sont rappelées depuis des années par les rapports de l'épreuve et devraient être suivies par tous les candidats, quelle que soit leur classe d'origine.

## COMMENTAIRE GENERAL DE L'ÉPREUVE

Les correcteurs attendent des candidats :

**1 - Une correction de l'expression** indispensable à tout futur ingénieur qui devra consacrer une part substantielle de son temps de travail -et d'autant plus substantielle qu'il s'élèvera dans la hiérarchie de l'entreprise- à rédiger notes, lettres, rapports et mémoires. La maîtrise de la langue est, dans cette perspective un atout majeur. Il est indispensable que les candidats fassent un effort d'ATTENTION et procèdent à une RELECTURE efficace concernant :

### 1.1 - L'ORTHOGRAPHE et d'usage et d'accord :

a) **Orthographe d'usage** : il convient d'assurer la graphie correcte

- des noms propres, à commencer par celui de l'auteur de la citation et ceux de ses persans. Il est consternant de trouver de singulières variations dans l'orthographe de noms qui sont pourtant sous les yeux des candidats :

- Montesquieux, Montesqueu, Montaigne (!)
- Usbeck, Uzbek, Ubsek, Ubesk...
- Rédi, Rhédy

Quant aux noms des auteurs et des personnages des œuvres, ils donnent lieu aux graphies les plus fantaisistes, les pires déformations étant le lot d'Eschyle et de ses tragédies :

- Eschylle, Eschyles, Echille, Eschyl, Echyle...

- Les Coéphores, Les Choéphores, Les Cohéphores...
- Les Euménydes, Les Oeuménides, Les Enénnides... ..
- Appollon, Apolon, Appolon, Loxxias...
- L'Aéropage, L'Aérophage, le Tribunal de L'Aérophagie...
- Les Erynies, Les Erényes, Les Errinyes, Les Eurynies, Les Eurrényes, Les Eurignies...
- Orestes, Orestre, Orestres, Horeste...
- Eghysthe, Eghiste, Egyste, Egysth...
- Clitemnestre, Clyptemnestre, Clymnestre, Clitemeste...
- Agamnon, Aganennon, Agammenon, Agamennon...
- Les Atrées, Les Atréides, Les Attrées...

Un candidat a même précisé qu'il traiterai le sujet "à la lumière des Choéphages et des Euminénies", un autre mentionne parmi les œuvres au programme "Les Choéphores d'Horest". Devant de telles énormités, on serait presque tenté d'excuser le candidat distrait qui évoque "La guerre de Troyes" ou "Hélène de Trois" !

Ces fautes d'orthographe des noms propres sont moins fréquentes pour les œuvres de Pascal et de Steinbeck mais on a cependant relevé :

- Pascale, Blaize Pascal...
- Pyrénées, Pyrennées, Pyrhennés...
- Steibeck, Stinbek, Steindbeck, Stenbeck...
- La famille Joan, les Jodes, les Joe, les Joah...
- Les Oakies, les Hookies...
- Casey, Kasy, Closy, Cossy, Casi...
- Windfild, Roseharn, Rose de Sharon...

- des termes communs :

- La multiplication des graphies surprenantes pour des termes outils ou d'usage courant est à souligner :

- alor, en temps que, tento, ore, autent, quand à, just...
- le neutre, la libertée, un migran, les raisains, l'axès aux emplois, le hazard, le caractère, la bassaisse...

- Les termes relatifs à la justice, au fonctionnement des institutions judiciaires sont particulièrement malmenés :

- les loies, le tribunale, plédoirie, judiciaire, aquité...
- les pleignantes, le schériff, les autorités...

- De nombreux autres mots font l'objet de graphies désolantes et parfois cocasses :

- le divain, une sitation, un croque-en-jambe, les meteillés, dylemn...
- légé, iné, infaïble (pour infaillible !), égalitere, imanant, naucive...
- pipper, exhacerber, parker, vanger, embocher...

b) **Orthographe d'accord** : les fautes inacceptables et témoignant d'un manque total d'attention sont beaucoup trop fréquentes pour des étudiants issus de classes préparatoires, on se limitera à quelques exemples illustrant le degré de gravité de ces négligences :

- les fautes de pluriel : les meurtrent, les terres californiennent, toutes les personnes sont égaux...

- les fautes de conjugaison : ce qui a été juste, on put croient, nous viverions dans l'anarchie, Casy convaincu, ils ne croient plus...
- les fautes d'accord des participes : il a agit, ils sont puni, les tribunaux ont établis, elles avaient crues...
- les accumulations de fautes dans une même phrase conduisant à des incohérences des plus surprenantes : ils sont chassé des terres qu'il avait cultivé, couper en deux par égal, la solidarité entre les hommes permettent de survivir...

### 1.1 - LA SYNTAXE se dégrade tout autant, les correcteurs ont notamment relevé :

- a) Une confusion fréquente entre style interrogatif direct et style interrogatif indirect : "on se demande comment la justice peut-elle être éternelle".
- b) L'usage constant chez certains candidats du conditionnel après si : "si les lois auraient été divines" ; "si les émigrants seraient traités".
- c) Des constructions syntaxiques parfois si incorrectes qu'il faut décrypter le sens de phrases au premier abord illisibles ou absurdes notamment en raison de :
  - l'abus des connecteurs logiques comme "mais" et "donc" employés sans discernement ;
  - l'emploi impropre du pronom relatif "que" au lieu de "dont" : "les juges que l'auteur montre les abus" ;
  - des constructions fautives parfois mêlées à des confusions de termes : "On ne peut les désobéir" ; "Pascal ironise cette notion" ; "il lui empêche" ; "ils ne peuvent y allé contre" ; "c'est pourquoi que l'indépendance est impossible" ; "Ceci tente à montrer que" ; "Ils se retrouvent en prison pour des actes des plus moindres".
- d) De très nombreux barbarismes et confusions paronymiques :
  - la véricité de la justice, l'éternalité, l'acquitation, la concupiscence, la pérenitudo, l'obtention, l'équitabilité, une justice vengeresque...
  - justesse pour justice, libéralisation pour libération, conjecture pour conjoncture, matrice pour matricide...
  - relayer pour reléguer, déferler pour défrayer ("ils déferlent la chronique"), aspirer pour inspirer ("les Erinyes aspirent la crainte"), délaisser pour délester ou dépouiller ("la famille Joad se trouve délaissée de ses terres"), affliger pour infliger ("Oreste ne s'est vu affliger aucune peine")...
- e) L'oubli du niveau de langue requis par l'épreuve et l'usage d'une langue familière, voire de termes grossiers :
  - emploi fréquent de "se faire avoir", "en avoir marre", "virer" au sens de chasser ;
  - "il encaisse quelques années de prison" ; "Pascal préfère une justice limite tyrannique" ; "Tom Joad se prend 4 ans pour avoir tué"...

**1 - La maîtrise de la méthode de la dissertation** dont les principales règles devraient être largement connues et respectées après deux, voire trois années de préparation.

Elles concernent :

#### 1.1 - **La compréhension du sujet** :

La dissertation doit procéder d'une analyse effective du sujet. On attend des candidats un effort de décryptage et de reformulation de celui-ci. Normalement, tout candidat devrait relever que la citation de Montesquieu :

- est le propos du persan Usbek et non de Montesquieu lui-même ;

- se présente comme la conclusion d'un raisonnement dont nous ne connaissons pas le contenu et sur la nature duquel il convenait de s'interroger ;
- est une affirmation concernant les fondements de la Justice ;
- pose une affirmation : les fondements de la Justice sont indépendants des lois créées par les hommes et sont donc d'une nature transcendante ;
- formule aussitôt une concession : si la Justice dépendait des lois humaines, il faudrait nécessairement se cacher cette réalité.

Dans la très grande majorité des copies, la citation de Montesquieu est redonnée et, au moins partiellement, reformulée, ce qui est un progrès par rapport aux années précédentes où bon nombre de candidats rédigeaient une introduction sans référence explicite à la citation proposée.

Mais l'introduction reste encore trop souvent formelle et peu pertinente par défaut d'analyse de l'ensemble du sujet et insuffisance de l'attention portée à ses mots clefs. Cette faiblesse de l'analyse initiale entraîne des problématiques tronquées ou défectueuses et a posé le principal problème de cette épreuve et de son évaluation.

Le candidat devrait, pour bien cerner la problématique et construire un plan satisfaisant, s'attacher à :

- Bien distinguer Justice, comme entité et comme idéal asymptotique, et justice, en distinguant qui plus est les lois injonctives et l'institution régulatrice ou répressive ;
- Bien cerner le sens exact de Justice éternelle (trop souvent hâtivement assimilée à Justice divine) et la notion de conventions ;
- Prendre en compte l'ensemble de la citation dont la seconde partie "...et quand elle en dépendrait ce serait une vérité terrible qu'il faudrait se dérober à soi-même" a, au contraire, été très souvent négligée ou très mal comprise :
  - la portée de la proposition "quand elle en dépendrait" est souvent négligée probablement en raison de l'ignorance du sens de la conjonction de subordination ;
  - l'expression "se dérober à soi-même" a donné lieu aux interprétations les plus diverses et à des contresens caractérisés : "se dérober à soi-même signifie que l'homme doit s'échapper de sa condition humaine, se transcender" ou signifie "que c'est une terrible nouvelle que nous devrions découvrir par nous-mêmes" ou encore "qu'il faudrait lutter pour dérober la justice et la connaître" ; cette fin de la citation est assez souvent comprise à contre-sens, comme une invitation à se dérober à une justice qui est "terrible", c'est-à-dire inhumaine, donc à se rebeller, à enfreindre les lois.

## **2.2 - Le traitement du sujet :**

On cherche vainement, dans nombre de copies, un plan clair, une ligne directrice et une progression ordonnée de la pensée : beaucoup de digressions, de remplissage sous forme d'accumulation – collage de citations.

Cependant, le principe d'une introduction dégageant une problématique, d'un plan en trois parties - plus rarement ramené à deux - et d'une conclusion est largement respecté. Il arrive toutefois que le plan annoncé dans l'introduction ne soit pas suivi dans le développement ou que la distinction entre les différentes parties soit purement formelle. Des candidats ne résistent pas à la tentation de glisser vers un sujet différent et de réutiliser un corrigé de dissertation ou un cours : ainsi une série de copies reprend manifestement un cours sur les origines de la justice dont les liens avec le sujet proposé étaient très lâches, de même qu'une autre série réutilise un devoir sur le couple justice-légalité.

Beaucoup de copies se contentent d'un plan sommaire et réducteur : 1) justice éternelle, 2) justice humaine. Cette approche prenant parfois la forme inadaptée : 1) la justice existe, 2) cependant il existe des injustices.

Les copies les plus satisfaisantes s'attachent à mettre en œuvre un plan dialectique dont la troisième partie constitue souvent le point faible :

- 1) la justice semble éternelle (aspiration humaine, réalité religieuse, sentiment naturel)
- 2) mais en fait elle est relative (contingence spatio-temporelle, subjectivité, puissances trompeuses, passions et intérêts)
- 3) variable :
  - réactions des hommes face à cette relativité (prenant plus ou moins pertinemment en compte la fin de la citation-sujet).
  - ou : peut-on trouver un compromis entre les deux ?
  - ou : il faut chercher à améliorer la justice humaine relative et les meilleurs candidats montrent que, pour ce faire, on ne peut se passer d'une référence transcendante à l'humanité ou immanente à la nature de l'homme.

Les correcteurs ont été surpris de la rareté des références à la théorie du droit naturel et à la philosophie des Lumières dans la première partie souvent réduite à l'assimilation : justice éternelle = justice divine (mêlant parfois étrangement dieux grecs et références pascaliennes !). Cette lacune est d'autant plus étonnante que La profession de foi du vicaire savoyard de Jean-Jacques Rousseau figurait au programme 2010-2011 : de rares candidats, parmi les excellentes copies, s'y sont pertinemment référés.

La seconde partie est aussi souvent incomplète, parfois réduite à des références à Pascal et aux puissances trompeuses et surtout manque de structuration interne, les facteurs de relativité étant cités dans le plus grand désordre.

Beaucoup de candidats ne parviennent pas à dépasser l'opposition des deux premières parties et se contentent de conciliations assez sottes ou creuses telles que : "Finalement la solution passe par une cohabitation entre justice positive et justice éternelle" quand ils ne sombrent pas dans des formulations dont on cherche vainement la cohérence comme : "La justice est éternelle, mais elle reste relative selon les temps et les lieux", ou "L'immortalité de la justice est toujours présente aujourd'hui même si elle fut beaucoup modifiée depuis sa naissance" !

De très bons candidats parviennent à conduire judicieusement le dépassement de la position d'Usbek en interrogeant de façon critique la valorisation de l'éternité elle-même, sans tomber pour autant dans l'apologie de la variabilité insensée : ils se demandent alors si les règles de justice ne tirent pas leur valeur de leur capacité à se transformer pour exprimer la construction d'un monde humain de plus en plus raisonnable ; la vraie justice n'étant ni éternelle, ni absurdement relative, mais historique.

Rappelons quelques points particuliers concernant :

- L'introduction dans laquelle il faut éviter :
  - de recopier une amorce apprise par cœur si elle n'a aucun rapport avec le sujet proposé...
  - des références convenues, sous prétexte d'actualité, aux élections présidentielles ou au printemps arabe, sans lien logiquement établi avec le sujet ;
  - l'hypertrophie, heureusement moins fréquente mais qui subsiste néanmoins, quelques copies comportant encore des introductions de deux pages ;
  - l'occultation totale ou partielle du sujet ou, au contraire, le délayage complet de celui-ci : chaque mot étant analysé minutieusement sans que se dégage une problématique ;
  - l'absence d'annonce d'un plan remplacée par cinq ou six questions simplement juxtaposées.

- Les articulations entre les parties principales et entre les sous-parties trop souvent absentes ou entachées de lourdeurs répétitives. Elles doivent être soignées, assurer les transitions nécessaires entre les étapes logiques d'un raisonnement.
- La conclusion se réduit souvent à quatre ou cinq lignes hâtivement rédigées. Il faut éviter les conclusions trop courtes comme de répéter textuellement les idées directrices formulées en introduction. Il convient de revenir à la citation-sujet et de dégager un bilan clair qui réponde à la problématique posée, enfin de terminer par une ou deux phrases d'ouverture personnelle et réfléchie.

### **3 - La connaissance des œuvres au programme et leur utilisation**

Tous les candidats savent qu'il faut se référer aux œuvres. Mais si certains sont à même de convoquer des éléments pertinents, d'autres n'ont manifestement pas lu les œuvres ou n'en ont qu'une connaissance superficielle et lacunaire et commettent confusions et contresens. Les citations, selon les copies, peuvent être abondantes et précises ou approximatives, voire, plus rarement, totalement absentes. Certains candidats prennent soin de donner des citations précises mais qui n'ont aucun rapport avec ce qui vient d'être dit : elles ont été apprises telles quelles pour être replacées quoi qu'il arrive !

#### **PASCAL Pensées sur la justice**

Les références à l'œuvre sont nombreuses mais les connaissances sont souvent incertaines, indirectes et culturellement souvent mal situées. Pascal lui-même est tantôt du XVIIIème tantôt du XIVème. Il arrive qu'il soit adepte du polythéisme : "Pour Pascal la justice la plus juste est celle établie par les dieux, car les dieux sont tous supposés des êtres parfaits" !

Des trois auteurs, c'est lui qui donne lieu au plus grand nombre de citations approximatives ou gravement tronquées. Les phrases les plus célèbres ne sont pas épargnées : "La vérité s'arrête en-dessous des Pyrénées, au-dessus c'est l'erreur" et ces pauvres montagnes sont parfois étrangement déplacées : "Au-delà des Alpes, la justice est tout autre". Les proximités phonétiques autorisent les variations les plus singulières : "Plaisante justice qu'une rivière borgne" ; "Plaisante justice qu'une rivière borde" ; "Plaisante justice qu'une rivière bornée"...

A l'opposé, les meilleures copies, notées de 14 à 19, témoignent souvent d'une solide connaissance de l'œuvre et d'une perception juste de son dessein. Les rapprochements effectués entre "les pensées de derrière", la définition des demi-habiles et des vrais-habiles et la deuxième moitié de la citation de Montesquieu sont souvent intéressants même s'ils n'aboutissent pas toujours pleinement.

Certaines copies se réfèrent aux Discours sur la condition des Grands parfois avec bonheur pour faire se rejoindre le conservatisme pascalien et la fin de la citation mais parfois aussi à contre-sens, affirmant que Pascal veut réformer la justice par l'éducation des princes.

#### **ESCHYLE Les Choéphores Les Euménides**

Moins souvent cité que Pascal, Eschyle est évoqué pour montrer soit l'existence d'une justice éternelle (celle des Dieux) soit son absence puisque même les Dieux en changent. Certains candidats ont montré avec justesse comment se fait l'humanisation de la justice dans l'œuvre.

Mais les deux tragédies ont aussi été le prétexte à beaucoup de développements s'éloignant de la problématique précise du sujet pour transcrire par le menu (et souvent de manière erronée en confondant les personnages) le récit de la malédiction des Atrides. C'est en ce sens, l'auteur qui a le plus servi au "remplissage" des copies.

### **STEINBECK Les raisins de la colère**

Les candidats ont eu plus de mal à dégager l'intérêt thématique de l'œuvre et à en penser le contenu pour traiter la question. Ils n'ont pas suffisamment vu, par exemple, que les références à une réalité dépassée ou la critique de nouvelles réalités sociales ou policières n'impliquaient pas du tout une condamnation définitive de la possibilité d'une justice vraie et qu'au contraire, avec un sens de l'histoire, toute l'œuvre en dessinait comme la promesse ou la nécessité. De bonnes copies l'ont vu cependant et ont su utiliser des passages très significatifs.

Dans l'ensemble, le roman a principalement servi à illustrer :

- l'injustice des hommes entre eux (cupidité, égoïsme, loi de l'exploitation capitaliste) ;
- l'absence de justice divine (abandon de la foi par Casy, dureté de la nature) ;
- au contraire, sa présence en creux (parodie fréquente de la Bible, actions de charité chrétienne) ;
- la nécessité de la révolte contre les lois injustes (en opposition à Pascal et Montesquieu) ;
- l'existence d'une justice naturelle (les "petits mondes" des migrants, le camp de Weedpatch, les propos émersonniens de Casy).

Mais, comme pour les autres œuvres, l'imprécision, l'absence d'une lecture effective ou soignée ont souvent contribué à l'impossibilité d'une utilisation authentique du contenu du roman pour le traitement du sujet. Les rédactions approximatives conduisent à un résultat parfois cocasse : "A la fin du livre, une jeune fille donne son sein à un affamé".

### **CONCLUSION**

Les candidats doivent se donner les moyens d'atteindre leur objectif : intégrer l'école de leur choix. Chaque épreuve compte. L'épreuve de Français A est parfaitement abordable pour tout candidat en ayant compris les attentes et l'ayant préparée sérieusement. Le rappel des conseils ci-dessous résume l'essentiel des facteurs de la réussite :

- s'attacher à une lecture et à une relecture attentive et réfléchie des œuvres au programme ;
- traiter le sujet, tout le sujet et rien que le sujet, ce qui suppose une analyse initiale rigoureuse de celui-ci ;
- assurer la correction de l'expression et, pour ce faire, se donner le temps de relire sa copie pour corriger fautes de syntaxe et d'orthographe ;
- être convaincu que la préparation sérieuse de l'épreuve, la constitution d'un solide bagage de citations et de références sont évidemment indispensables mais que le succès final dépendra toujours de la qualité de la réflexion critique personnelle le jour venu.

Quelques modestes consignes écrites qui valent, bien entendu, pour le thème au programme de 2012-2013 : La Parole.



## EPREUVE DE FRANÇAIS B

Durée : 4 heures

### PRESENTATION DU SUJET

- L'épreuve porte sur un des deux thèmes au programme de Lettres et Philosophie.  
Elle comprend deux exercices :
  - le résumé d'un texte de 1400 à 1800 mots environ, à réaliser dans un nombre défini de mots, dont le sujet est en rapport avec un des thèmes au programme, noté sur 8 points.
  - une dissertation dont le sujet est tiré du texte et qui est notée sur 12 points.
- L'enseignement de français et de philosophie dans les classes préparatoires scientifiques durant l'année 2011-2012 s'appuyait sur les thèmes du Mal et de la Justice étudiés à travers les œuvres littéraires et philosophiques suivantes :

#### Thème 1 : LE MAL

1) « **Profession de foi du vicaire savoyard** » - (Jean-Jacques Rousseau) [Livre quatrième d'*Émile ou de l'éducation*] ; depuis « Mon enfant, n'attendez de moi ni des discours savants ni de profonds raisonnements. Je ne suis pas un grand philosophe, et je me soucie peu de l'être. » Jusqu'à « J'ai fait ce que j'ai pu pour atteindre à la vérité ; mais sa source est trop élevée : quand les forces me manquent pour aller plus loin, de quoi puis-je être coupable ? C'est à elle à s'approcher. ».

2) *Macbeth* - (William Shakespeare) [traduction Pierre-Jean Jouve, préface G. Wilson Knight, Éditions Garnier-Flammarion].

3) *Les Âmes fortes* - (Jean Giono).

#### Thème 2 : LA JUSTICE

1) *Pensées*, Blaise Pascal. Textes établis par Louis Lafuma Liasse II (Vanité : de 13 à 52) - Liasse III (Misère : de 53 à 76) - Liasse V (Raisons des effets : de 80 à 104) - Liasse VI (Grandeur : de 105 à 118) - Liasse VII (Contrariétés : de 125 à 130) - Liasse X (Le Souverain Bien : de 147 à 148) - Liasse XIII (Soumission et usage de la raison : de 170 à 174) - Liasse XV : (199 - Série XXIII : 518, 520, de 525 à 533, 540) - Série XXIV : (597 et 617) - Série XXV (645 et 665).

- Trois discours sur la condition des grands.

2) « **Les Choéphores** » et « **Les Euménides** », *L'Orestie*, Eschyle, traduction et présentation de Daniel Loayza, Éditions GF-Flammarion.

3) *Les Raisins de la colère*, John Steinbeck, traduction Marcel Duhamel et Maurice-Edgar Coindreau, Éditions Folio.

Le sujet proposé pour la session 2012 portait sur le second thème.

## COMMENTAIRE GENERAL DE L'EPREUVE

### RESUME

a) Le texte proposé était extrait de l'essai du juriste Jean Carbonnier *Flexible droit : pour une sociologie du droit sans rigueur*, (10<sup>e</sup> édition, Paris : L.G.D.J., 2001) et plus particulièrement du Codicille qui le conclut.

#### Proposition d'analyse du texte

Le passage à résumer se trouve au début du codicille. L'auteur, pour situer le sien, présente les points de vue possibles sur la justice et les évalue ainsi que les critiques qu'ils suscitent

- Etre contre la justice est une position peu tenable.
- Etre sceptique du fait de sa relativité est plus courant.
- Etre pour est banal.

Après avoir noté que cette unanimité est suspecte, il précise les points de vue des défenseurs de la Justice : la position classique s'appuie sur le recours à la notion de droit naturel. Les marxistes lui reprochent de masquer ainsi une défense des intérêts des privilégiés. Cette critique semble peu justifiée à l'auteur qui remarque que la dite notion fut le fondement des droits de l'homme. Une autre critique lui semble plus recevable, celle de son idéalisme qui s'accorde mal avec nos visions évolutives modernes. Il se prononce pour une vision de la justice comme lutte contre l'injustice et note que ce point de vue était déjà présent dans l'Évangile. Cette remarque est l'articulation forte du texte qui va ensuite examiner les rapports de la justice et de la religion

Le deuxième moment de l'exposé s'ouvre par l'évocation des travaux d'un psychologue, Théodule Ribot, dont les conclusions vont dans le même sens. Quelle que soit leur idéologie, les gens se représentent spontanément la justice comme une déesse. L'auteur va donc examiner comment cette image s'explique chez les athées puis chez les chrétiens. La notion de justice immanente lui apparaît comme une version laïque de la justice divine à laquelle se réfèrent les chrétiens. Certains chrétiens pensent la justice humaine comme une anticipation du jugement dernier mais l'auteur montre comment Luther a ébranlé cette conception en affirmant que Dieu ne juge pas, il justifie. La Réforme a ainsi opposé justice divine et justice humaine, faisant perdre à cette dernière sa légitimité.

L'auteur analyse ensuite les conséquences de la Réforme sur la représentation de la justice et du droit naturel : elle a éveillé chez certains le soupçon sur la valeur des grands principes qui la fondaient comme l'égalité et la légalité. Cette vision pessimiste a cependant permis d'imaginer la solution d'une institution impersonnelle plus efficace pour maintenir la justice nécessaire à la société que l'optimisme de ceux qui pensent que le droit est juste.

### **Exemple de résumé en 183 mots**

L'unanimité en faveur de la justice peut la rendre vide de sens. Les sceptiques rappellent son relativisme spatio-temporel. Les classiques la vénèrent et la fondent sur le droit naturel. On leur reproche leur conservatisme, pourtant on leur doit la Révolution française. On leur reproche aussi une justice trop hiératique alors qu'elle est, comme le rappellent les évangiles, toujours à conquérir.

La justice est-elle donc précisément nécessairement religieuse ? Les hommes, en l'imaginant divine ou immanente, en font le prolongement de la justice de Dieu. Or, comment l'absolu pourrait-il s'appliquer au relatif ?

C'est là qu'intervient la révélation de Luther : la grâce de Dieu devant qui l'homme est passif. La Réforme révolutionne ainsi l'image de la justice humaine : l'homme ne peut plus imiter Dieu dans son jugement, il doit donc construire sa propre justice.

Pour cette raison, la justice paraît empirique, limitée. Même l'égalité et la légalité sont des principes ambigus. Certains juristes sans illusion sur l'équité du droit, ont su inventer une autorité neutre qui permet de maintenir son indispensable existence, tandis que les positivistes optimistes croient encore faire la justice.

**b) Les trois critères d'évaluation du résumé** sont, en parts équivalentes :

- la capacité à restituer la démarche argumentative de l'auteur,
- l'exactitude de la reformulation,
- la clarté et la concision de la rédaction, l'aptitude à respecter la tonalité du texte.

### **DISSERTATION**

**a) Le sujet** de la dissertation était extrait du texte de Jean Carbonnier

« N'est-il donc pas de justice qui ne soit religieuse ? D'une façon ou d'une autre ? ». Ce point de vue trouve-t-il un écho dans les œuvres du programme ?

Il interrogeait sur les fondements de la justice en proposant une hypothèse : la justice est liée à la religion. La précision « d'une façon ou d'une autre » est importante. Elle anticipe une contestation et invite à réfléchir sur divers types de relations possibles, plus ou moins évidentes entre les deux domaines.

Toutes les œuvres abordant la question religieuse, pouvaient fournir matière à réflexion.

**b) Les critères de correction** sont, à parts égales :

- la qualité de la rédaction,
- la cohérence et pertinence de la démarche,
- la connaissance du programme.

Le barème de la dissertation assure la moyenne à un étudiant qui :

- a étudié le programme en entier même de façon un peu superficielle,
- a compris le sujet et a essayé de le traiter,

- écrit de façon intelligible et dans un français correct.

Sont valorisés de façon croissante :

- les plans cohérents, les plans pertinents et enfin les plans originaux,
- les références précises, puis pertinentes, puis originales,
- une écriture claire, puis sans fautes, puis fluide.

## **ANALYSE DES RESULTATS DU RESUME**

Certains résumés étaient excellents et ont obtenu le maximum des points sans réserve. Les notions abordées dans le texte (laïcité, grâce, droit naturel, etc.) étaient visiblement maîtrisées et la démarche globale parfaitement dominée.

Une grande majorité cependant a eu tendance à privilégier une partie du texte au détriment des autres et beaucoup n'ont pas saisi son articulation principale entre les généralités sur la justice et la question de sa dimension religieuse ni celle entre l'analyse de la position de Luther et ses conséquences sur la conception de la justice.

On a donc constaté un certain appauvrissement et des erreurs dans la restitution des passages survolés comme ce fut le cas fréquemment pour la première partie. La schématisation était particulièrement regrettable quand elle portait sur l'aboutissement de la démarche soit les différences entre les juristes optimistes et pessimistes.

On a aussi lu de fréquentes confusions entre la miséricorde de Dieu et la notion de grâce. L'implication de la Réforme n'a pas toujours été mise en évidence, Luther étant pris comme le représentant de toute la chrétienté.

Les 0 pénalisant les dépassements non assumés des marges tolérées avaient quasiment disparu, on en a vu réapparaître cette année. Certains candidats n'ont pas compris que la rédaction en nombre de mots limité est une contrainte qui teste une compétence particulière, celle de rédiger de façon concise et qu'elle permet de plus une comparaison équitable des résumés. ***En conséquence les résumés sont intégralement recomptés et les écarts au-delà des marges sanctionnés.***

Un rapide calcul de rentabilité tenant compte du doublement de la pénalité dans ce cas, montre qu'il est moins coûteux d'afficher un dépassement que de tenter de le dissimuler.

Rappelons que les pénalités sont d'un point tous les dix mots au-delà ou en deçà des marges tolérées.

Rédiger au fil de la plume sans tenir compte de la contrainte et annoncer un nombre de mots choisi au hasard dans les limites imparties peut se révéler très contreproductif : huit lignes (80 mots) de trop annoncées ou quatre lignes (40 mots) excédentaires dissimulées coûtent huit points ce qui annule la note du résumé et détruit le travail fourni.

## ANALYSE DES RESULTATS DE LA DISSERTATION

### a) Prise en compte du sujet et démarche démonstrative

L'analyse du sujet et de la notion de religieux est vraiment négligée dans une écrasante majorité des copies : soit l'analyse n'est pas faite du tout, soit elle l'est très maladroitement et superficiellement en confondant religieux et divin. La justice divine quant à elle a quasiment toujours été confondue avec la notion d'une justice idéale ou absolue.

On trouve peu d'exploitation du texte qui pouvait cependant offrir des pistes utiles. Par exemple, ce qui est expliqué de la révolution théologique opérée par Luther pouvait inviter à approcher de manière intéressante les réflexions de Pascal. Le texte pouvait aussi aider à éviter de confondre le terme « religieux » avec « justice divine » (voire parfois de « jugement dernier »), et de traiter comme un tout homogène le Dieu de la Bible et des Dix Commandements, la loi du talion, les dieux grecs (dans leur diversité) et la déesse aux yeux bandés. Il pouvait alerter sur les distinctions à faire entre : légitime/illégitime ; légal/arbitraire ; juste/injuste.

Certains ont tenté de prendre en compte la deuxième question du sujet : « d'une façon ou d'une autre ? ». Cette question était intéressante car elle accentuait le caractère fataliste de la question de Carbonnier et ouvrait la voie au paradoxe selon lequel la justice pouvait être *religieuse*, sans le moindre lien avec Dieu ou les Dieux. Quelques rares copies excellentes sont allées aussi loin dans l'analyse des termes du sujet.

### b) Connaissance du programme

Les œuvres étaient connues dans l'ensemble même si on a pu rencontrer des séries de copies sans la moindre remarque sur *Les Raisins de la colère*.

Le travail sur les œuvres paraît cependant superficiel, trop scolaire, se focalisant sur quelques éléments (pas toujours réellement intéressants), qui reviennent de manière systématique dans nombre de copies (combien de fois n'a-t-on pas enterré, en toute illégalité, ce malheureux grand père !)... Il en résulte une incapacité à engager une réflexion personnelle sur le sujet proposé.

Certains étudiants ont su exploiter un cours sur le rôle de l'imagination et de la force chez Pascal en rappelant le goût du cérémonial, des symboles. Beaucoup en revanche étaient incapables de sortir d'un cours sur la présence des Dieux et de Dieu dans une représentation archaïque de la justice.

Le contexte général des œuvres a été parfois exploité mais de façon plus ou moins heureuse. Il était effectivement utile et ingénieux de rappeler le rôle des tragédies dans l'Antiquité par exemple, ou le contexte économique et idéologique du roman de Steinbeck. Certaines copies excellentes ont mis en relation les œuvres d'Eschyle et le caractère théâtral de la justice. On pouvait même aller jusqu'à lier justice et dimension tragique, notamment à travers la notion de châtement, qui fut, dans de rares bons cas, convoquée pour faire le lien avec le religieux.

La dimension littéraire du sujet est assez souvent omise : les candidats envisagent et projettent le sujet dans le réel et les références aux œuvres restent de simples confirmations des points de vue avancés. Certaines copies en revanche, font réellement dialoguer les œuvres ou les confrontent avec une distance appréciable.

### **c) Méthode de la dissertation**

Les introductions se sont améliorées mais enchainent trop souvent des séries de questions supposées problématiser le sujet, (qualifié d'ailleurs parfois curieusement de « question rhétorique »), mais qui tournent souvent à vide. Beaucoup y annoncent déjà, sans les formuler au conditionnel ou avec les précautions rhétoriques attendues, leurs conclusions (parfois surprenantes).

Très peu de candidats ont su définir correctement les termes du sujet : ainsi « religieuse » a la plupart du temps été réduit à « divine », ou à « influencée par la religion », ou encore « d'origine divine ».

Heureusement, certains candidats ont su donner de la profondeur au sujet : certains ont rappelé l'étymologie possible de religion (qui relie les hommes, qui les rassemble) ; se sont appuyés sur le caractère immuable de la justice, sur la vénération des hommes pour elle ; ils en ont surtout évoqué le caractère sacré (mot rarement utilisé en introduction et qui pourtant aurait été la plus simple façon de reformuler « religieuse »). Les meilleures copies (notées entre 8 et 12 sur 12) sont celles qui ont su évoquer ces notions.

Certains candidats distribuent plus ou moins aléatoirement des liens logiques (donc, mais, pourtant, néanmoins, par conséquent, mais...), pour donner l'impression d'une démarche rigoureuse.

Il semble que beaucoup de candidats se précipitent dans une rédaction sur la base d'un plan assez formel et superficiel, aux parties catégorielles et non analytiques : les arguments ne guident pas les exemples. On ne trouve qu'une énumération des traits de la « justice humaine » ou de la « justice divine ».

Les démarches les plus courantes suivent le modèle suivant :

- 1) La seule justice vraie, car absolue, est la « justice divine » ;
- 2) la « justice humaine » est handicapée par le relativisme et donc imparfaite ;
- 3) on souhaite un recours à la justice divine ; on attend que la justice humaine, indispensable, s'améliore ; on propose diverses confrontations entre une justice divine cruelle et injuste et une justice humaine plus efficace.

La médiocrité de ces propositions tient à une mauvaise analyse du sujet et à une vénération du plan dialectique qui s'avère souvent inadapté, surtout quand la troisième partie vient plaquer une notion éloignée du sujet comme la coutume, la quête de la vérité, la justice idéale.

Ne vient que rarement l'analyse de ce qui resterait du religieux dans des formes laïques de justice.

La confusion entre analyse et jugement de valeur est fréquente. Aucune distinction n'est faite entre la réalité et sa représentation symbolique dans la littérature : l'instauration de l'Aréopage telle qu'elle est présentée par Eschyle est prise comme des données "vraies". Le plus inquiétant est tout de même la vacuité des propos, l'absence de réflexion, de bon sens : de remise en question de cette « justice divine » que l'on convoque. La démarche aboutit souvent à des conclusions contestables. Il aurait fallu plus de prudence dans l'affirmation d'un progrès historique de la justice, de la disparition des religions, ou de l'impossibilité d'une justice non divine ou non religieuse.

Il est aussi surprenant de n'avoir quasiment jamais lu que la religion, ou tout au moins ses représentations symboliques par la littérature, puisse être une création humaine.

Les meilleures copies témoignent en revanche d'une capacité à mener une réflexion qui ne se laisse pas enfermer, sinon piéger, dans cette opposition et qui s'appuie sur des questions stimulantes :

- La justice des dieux est-elle toujours juste alors que souvent elle se joue des humains en les piégeant dans des choix impossibles, en exerçant une vengeance implacable et parfois tyrannique... ?
- La justice des hommes, toute tissée d'imperfections, d'erreurs et de relativité, ne porte-t-elle pas aussi la marque de l'absolu par cette sensibilité à l'injustice qui semble présente en tous dès l'origine ? Est-ce, sur l'humanité fautive, l'ombre projetée du divin ? Ou, au contraire, le fait que le sens de la justice est le propre de l'humain ? Quels sont les effets pervers de cette dimension sacrée de la justice ?

Quelques candidats ont mené au bout une réflexion, se demandant si la « justice divine » ne serait pas la projection d'un besoin humain de justice : une exigence de solidarité des sociétés, un idéal inscrit au plus profond de l'âme humaine, mais entravés par les faiblesses de l'être humain et des collectifs sociaux... Une insurmontable relativité humaine qui appelle une image d'absolu : cette justice transcendante, c'est-à-dire non négociable, s'imposant sans que les intérêts et désirs individuels puissent dire leur mot... Bref, un religieux profondément humain ! A l'inverse de l'aspiration de certains à voir le retour d'une justice religieuse...

Exemples de plans intéressants réalisés par des candidats

I- La Justice humaine est limitée et imparfaite :

- elle est marquée par de nombreux dysfonctionnements
- elle est moins préoccupée d'elle-même que de maintenir un ordre social
- elle est le reflet de la nature imparfaite de l'homme

II- La justice empreinte de religieux et de sacré comporte aussi des limites

- elle place des dieux aux origines des lois et de la justice
- or il existe des désaccords entre les dieux ou au sein des religions

- les religions peuvent engendrer le fanatisme

III- La justice est sacralisée, divinisée par la volonté humaine de tendre vers un idéal

- elle reflète les valeurs et principes qui caractérisent la société : entraide, charité.

- elle repose sur la conscience morale qui guide les personnages

- elle est une sacralisation de l'humain, de sa conduite et de ses valeurs

Ou :

I- Comme certains ne croient pas en Dieu, certains ne croient pas en la justice

II- Cependant celle-ci a tout d'une religion

III- Mais mieux que de croire en la justice, il est préférable de croire en un idéal de justice fondée sur des valeurs supérieures et de tendre vers lui.

#### **d) Langue**

Le niveau de langue semble globalement s'améliorer. Quelques copies sont cependant rédigées dans une langue à la limite du compréhensible.

#### Vocabulaire

On constate une certaine pauvreté du lexique disponible que cherchent à compenser maladroitement de nombreuses impropriétés et de fréquents barbarismes.

#### Style

Les principaux défauts sont :

- La redondance : « peut permettre », « peut donner la possibilité » ;

- La fausse élégance : « de par » « tel » (confondu d'ailleurs avec une conjonction), « se doit de », « se permet de », « n'hésite pas à », « n'a pas lieu d'être », « ce qu'il lui est arrivé », « ce qu'il s'est déroulé » ;

- La tendance à l'emphase (« problématique » ou « questionnement » pour « question »)

- La lourdeur : cascade de participes présents avec les problèmes de cohérence des sujets grammaticaux qui en découlent, reprise inutile des mêmes expressions d'une phrase à la suivante.

#### Grammaire

- « Tel » ou « dû » sont considérés comme des conjonctions invariables ;

- L'emploi du subjonctif est souvent inapproprié ;

- On trouve trop de participes passés aberrants ;

- La distinction entre l'interrogation directe et indirecte n'est pas maîtrisée ce qui est particulièrement gênant dans les introductions (« on peut se demander comment est-il possible que..., on peut se demander comment est-ce que ...? »)

#### Orthographe

L'orthographe est contrôlée également dans les autres épreuves (mathématiques, physique, langues particulièrement). En respecter les règles montre qu'on prend en compte le confort de lecture du destinataire. C'est aussi la garantie d'être bien lu.



Il est regrettable de constater qu'une grande majorité des candidats semblent considérer qu'une moyenne de quinze fautes par copies est une norme acceptable.

Les pénalités sont de 1 point par lot de 10 ou 15 fautes selon la longueur de la rédaction et peuvent aller jusqu'à quatre points ce qui devient heureusement exceptionnel. Relire la copie avant de la rendre est beaucoup plus rentable qu'ajouter une dernière phrase en catastrophe : il est très regrettable qu'un 17 se mue en 14 ou un 12 en 9 ; une pénalité de 3 points au coefficient 4 fait perdre beaucoup de places dans le classement, ce qui invalide une partie des efforts fournis au cours de la préparation.

Le moins excusable est la mauvaise orthographe des titres d'œuvres et des noms des auteurs qui fait penser au correcteur que le candidat n'a jamais eu les ouvrages entre les mains.

### Présentation

Une écriture à la limite du lisible : trop petite, gribouillée, très instable, influence négativement le correcteur comme l'utilisation d'abréviations.

Souligner les titres d'œuvres montre que l'on connaît les normes en vigueur.

## **BILAN**

Les résultats de cette session ont été assez diversifiés avec un écart type de 3,52 supérieur à celui de l'année dernière. On trouve davantage de 0 (11 au lieu de 3) un peu moins de copies au dessus de 15 (environ 210) un peu plus entre 1 et 5 (environ 370)

Sur 2461 copies la moyenne est de 9,37 (9,70 l'année dernière)

## **CONSEILS AUX FUTURS CANDIDATS :**

**Se convaincre que la préparation de cette épreuve permet de cultiver les qualités indispensables à un ingénieur**

- Clarté et efficacité de l'expression.
- Souci de qualité.
- Rigueur dans l'emploi du vocabulaire et l'analyse des concepts.
- Culture générale et ouverture d'esprit.
- Réflexion personnelle.